

CONSERVATION DU CADASTRE



AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des terrains sur la commune des Molières sont informés que la conservation du cadastre y sera entreprise à partir du 24 octobre 2019

Au cours de ces travaux les propriétaires sont invités:

- à fournir au géomètre toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles et à lui communiquer les plans qu'ils possèdent, si nécessaire.



Le Maire,

Yvan LUBRANESKI